

Titre : Soins de barbe et techniques de coupe

Code : 4258

Unités : 34

Durée : 510 heures

Secteur de formation : Soins esthétiques (21)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2021

Centre de services scolaire mandaté : de Montréal

Centres de services scolaires participants : de la Capitale, des Chênes, des Bois-Francs, des Riverains, de la Région-de-Sherbrooke, des Navigateurs, du Chemin-du-Roy

Fonction de travail : Barbrière, barbier

Objectifs du programme d'études : Acquérir les compétences pour effectuer diverses tâches liées à la réalisation des services généraux et particuliers en coiffure auprès d'une clientèle principalement masculine. Leurs fonctions principales consistent à effectuer l'entretien des cheveux et de la pilosité faciale, et à offrir des soins esthétiques adaptés aux besoins de la clientèle visée.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 258-011	Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation	15
AEP 258-021	Prévenir les risques liés à la santé et à la sécurité au travail	15
AEP 258-033	Analyser le cuir chevelu, les cheveux, la peau et la pilosité faciale	45
AEP 258-042	Analyser la morphologie et la physionomie	30
AEP 258-053	Proposer des services-conseils à la clientèle	45
AEP 258-062	Effectuer un shampoing	30
AEP 258-074	Appliquer des techniques de coiffage des cheveux	60
AEP 258-088	Effectuer une coupe de cheveux	120
AEP 258-096	Effectuer un soin de barbe	90
AEP 258-104	Effectuer les tâches administratives courantes	60

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève inscrit au programme d'études menant au DEP *Coiffure*.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation